

Le réseau de chaleur du SMIREC, géré par Plaine Commune Energie

QUELS SONT LES ACTEURS ?



Le Syndicat sixte des réseaux d'énergie calorifique (SMIREC) a pour mission de garantir la qualité du service public de production et de distribution de chaleur.



Plaine Commune Energie (PCE) filiale d'ENGIE Solutions, est en charge de l'exploitation du réseau primaire de distribution de chaleur, le réseau allant du site de production jusqu'aux sous-stations en pieds d'immeubles.



L'exploitant du réseau secondaire (choisi par l'abonné) assure l'entretien du réseau allant de la sous-station jusqu'à vos logements.



Les abonnés du réseau de chaleur sont les gestionnaires des bâtiments qui y sont raccordés : syndics de copropriété, bailleurs publics ou privés de logements sociaux, les collectivités publiques pour leurs bâtiments, ou encore les entreprises privées. Ils sont liés à PCE par un contrat d'abonnement.



Les usagers sont les bénéficiaires finaux du réseau de chaleur : les personnes occupantes les logements chauffés par le réseau.

QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE ?

1

Je contacte mon gardien/ syndic, ou à défaut, directement mon bailleur.

2

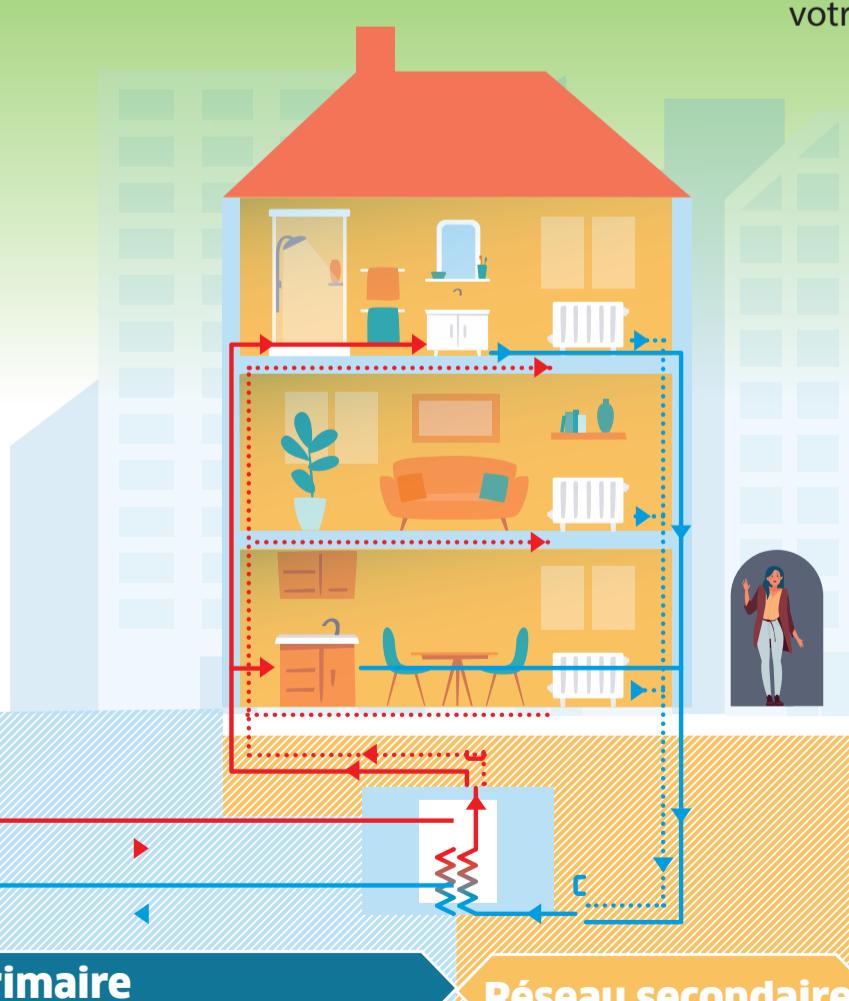
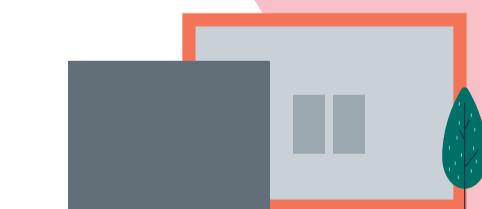
Mon bailleur ou syndic contacte l'exploitant du réseau secondaire qui établit un premier diagnostic.

3

Si aucun dysfonctionnement n'est trouvé sur le réseau secondaire, CVD sera directement contacté par votre bailleur ou syndic.



Chaufferie biomasse



Pour en savoir plus :
<https://www.rezomee.fr/plaine-commune-energie/>